



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 108396

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le conflit qui a atteint, les 9, 10 et le 11 avril, la grande enseigne commerciale Carrefour pour des revendications salariales concernant notamment les personnels affectés aux caisses. Ce mouvement de revendication a affecté de très nombreuses grandes surfaces de cette enseigne, qui, pourtant, mène un développement important et des pratiques salariales qui ne sont pas les plus rétrogrades, notamment avec un esprit d'entreprise réel reconnu. Cette enseigne française regroupe plusieurs milliers de salariés, dont les hôtesses de caisse, qui estiment ne pas bénéficier suffisamment des bénéfices renouvelés et souvent assez importants, générés par la gestion nationale et internationale de Carrefour. Pour éviter que ce genre de conflits ne se développe dans l'ensemble du secteur de la grande distribution, une sensibilisation par les pouvoirs publics des directions de ces enseignes pourrait donc s'avérer utile, tant pour ces sociétés que pour la population. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108396

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2011, page 4930

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)